

# Qualité et vulnérabilité des eaux de baignade

La réalisation des profils de vulnérabilité des eaux de baignade est une obligation réglementaire imposée par la Directive n°2006/7/CE. Sous la responsabilité des collectivités, les profils doivent répondre aux 3 objectifs suivants :

Saint-Pair  
sur Mer  
Plage de Kairon

## Comprendre

Identifier et hiérarchiser "les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs".

## Agir

Définir les "mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et définir des actions visant à supprimer ces sources de pollutions".

## Prévenir

Prévenir les risques sanitaires, alerter la population et améliorer la qualité des eaux de baignade pour atteindre une "qualité suffisante" en 2015 (Directive 2006/7/CE).

## Identification des sources potentielles de pollution



Fond de carte : ORTHO50-2007, Département de la Manche.

## Caractéristiques de la zone de baignade



**LÉGENDE**

- ARS Point de prélèvement ARS
- Poste de secours
- Camping
- Poste de refoulement des eaux usées
- Poste avec trop-plein vers le milieu naturel
- L'ensemble des postes de refoulement ne figure pas sur la carte.
- Cours d'eau
- Rejet pluvial

**SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION**

1 Numéro d'identification

**POTENTIEL IMPACT**

- Très important
- Important
- Moyen
- Faible
- Non évalué

## Actions et mesures de gestion

### → Actions curatives

- Mener à terme** l'opération engagée sur le contrôle des branchements sur la partie privative.
  - Finaliser** la vérification des contrôles de conformité des branchements dans les zones récemment assainies.
  - Créer** un système d'assainissement collectif (station + réseaux) sur la commune de SAINT-PIERRE LANGERS.
  - Faire** un bilan sur les 2 postes présentant le plus fort niveau de criticité.
  - Mener à terme** le diagnostic des installations d'assainissement non collectif.
- Faire en sorte** que la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif ayant un impact sur la salubrité publique soit effectuée.
  - Effectuer** des inspections télévisuelles avant tout dans les secteurs prioritaires.
  - Limiter** les risques de contamination des eaux par la mise en place de dispositifs permettant d'éviter le lessivage des déjections animales sur les sites recevant les cirques.

- Poursuivre** les travaux d'aménagement de rivières.
- Poursuivre** la sensibilisation des exploitants à la reconstitution des talus et des haies pour limiter l'érosion.

### → Actions préventives

- Mettre en place** une gestion patrimoniale des équipements de collecte.
  - Entretenir** régulièrement les installations des aires de camping-car.
  - Sensibiliser** les usagers pour éviter les comportements non respectueux de l'environnement.
- Suivre** le niveau de contamination des eaux pluviales.
  - Planter** un panneau d'information conseillant d'éviter la baignade à proximité de l'exutoire de la Saigue et du Thar.
  - Pérenniser** la gestion active en cas de dysfonctionnement sur les ouvrages d'assainissement ou de fortes pluies.

## Recommandations

**Eviter la baignade ou les jeux dans les écoulements des cours d'eau et émissaires pluviaux sur le littoral, notamment après des épisodes pluvieux.**

## Informations

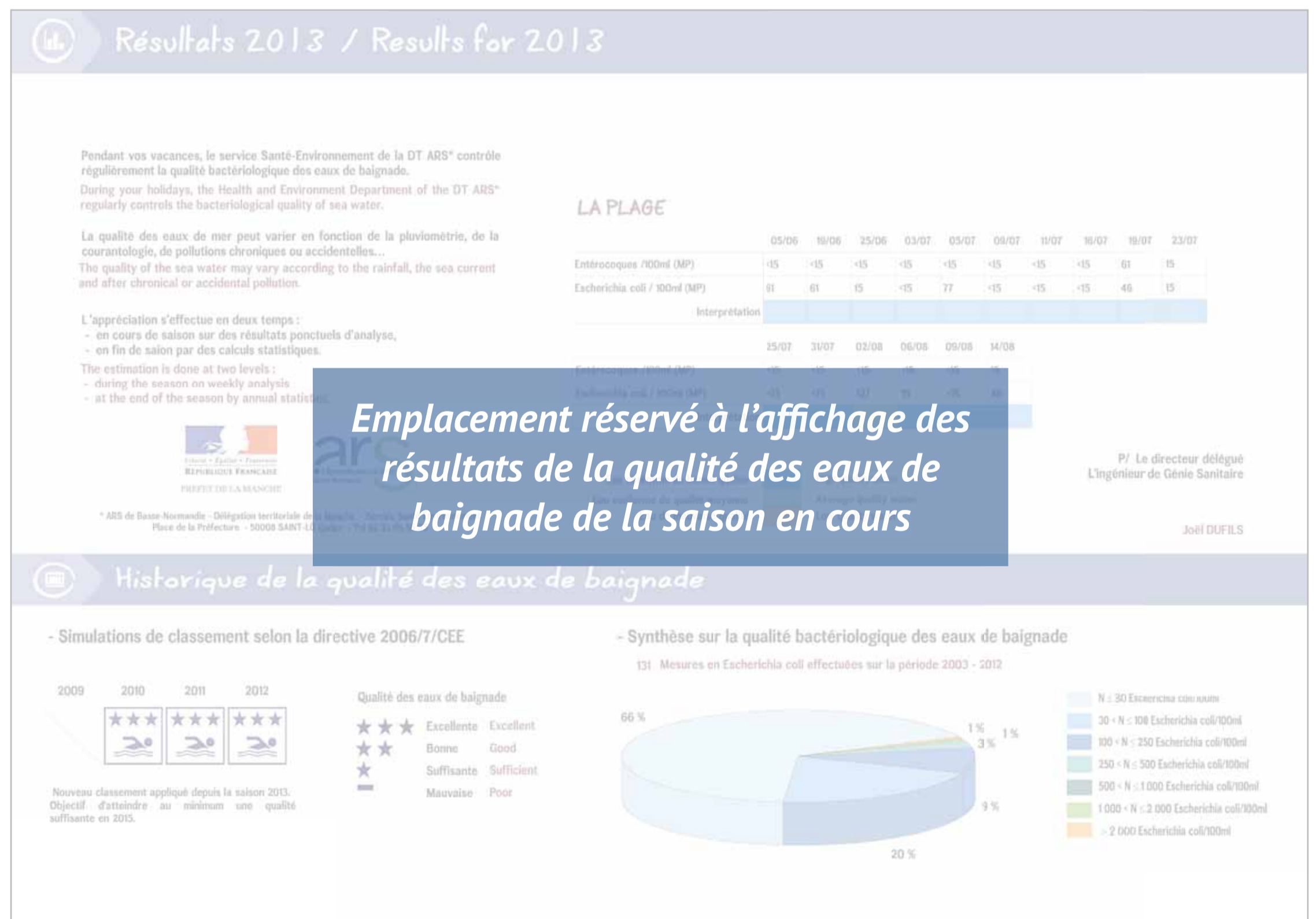
Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

**À la mairie**  
255 rue de la Mairie  
SAINT-PAIR-SUR-MER  
Tél : 02.33.50.06.50

**Sur internet**

- manche.fr
- www.environnement-sante-manche.org
- www.ars.basse-normandie.sante.fr

## Le suivi de la qualité et son historique



Création - Conception :  
SMBG / CG50 / ARS de Basse-Normandie